DEMANDE DE CONGE PATERNITE

Nom, Prénom : Adresse : CP Ville : Fonction :	
	Roubaix, le (1 mois au moins avant le début du congé)
Monsieur,	
En vertu de l'article L.122-25-4 du code du travail, je vous informe que - mon enfant est né le/201 la naissance de mon enfant est prévue le/201	
Je souhaite bénéficier du congé de paternité à partir du/201 jusqu'au/201	
Je vous joins la photocopie du livret de famille (ou de l'extrait de l'acte de naissance ou bien encore du certificat médical attestant de la date prévue de la naissance)	
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,	
Sigr	nature

Rappel:

- ✓ Le congé de naissance et de paternité est de 14 jours (ou de 21 jours calendaires en cas de naissances multiples).
- ✓ Les 3 premiers jours correspondent au « congé de naissance » et sont à prendre impérativement dans les 15 jours après la naissance de votre enfant.
- ✓ Les 11 jours restants (ou 18 jours en cas de naissances multiples) correspondent au congé paternité et sont à prendre dans les 4 mois suivant la naissance de votre enfant. Ils ne sont pas fractionnables.
- ✓ Vous pouvez cumuler le congé naissance et le congé paternité afin de bénéficier des 14 jours en une fois.